Mouvement des Entreprises de France

Les entreprises attendent une véritable étude d'impact économique et social pour la mise en œuvre de la transition énergétique

Publié le 21 juillet 2016

La transition énergétique passe nécessairement par les entreprises françaises. Pour cette raison, celles-ci demandent les éléments d'analyse d'impact économique et social qui résulteront de la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la politique énergétique.

Le MEDEF s'inquiète que le projet de PPE reçu à ce jour ne réponde pas à l'obligation d'étude d'impact économique et social ni à l'étude d'impact sur les prix de l'énergie prévues par la loi relative à la transition énergétique.

Les entreprises françaises sont engagées dans la transition énergétique. Ce sont elles qui mettront en œuvre concrètement cette transition afin de conforter les atouts de la France sur les 3 piliers de la politique énergétique :

- lutte contre le changement climatique,
- sécurité d'approvisionnement,
- compétitivité et place de la France dans la compétition européenne et internationale.

Il est donc indispensable pour les acteurs économiques de disposer des éléments d'analyse d'impact économique et social qui résulteront de la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la politique énergétique. Dans cette perspective, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), principal outil de mise en œuvre de la loi de transition énergétique, doit accorder une place centrale à la question décisive des coûts et des financements des orientations proposées.

Le MEDEF s'inquiète que le projet de PPE reçu à ce jour ne réponde pas à l'obligation d'étude d'impact économique et social ni à l'étude d'impact sur les prix de l'énergie prévues par la loi relative à la transition énergétique (article 176). A ce stade du processus, les documents fournis sont essentiellement focalisés sur l'évaluation environnementale et l'amorce d'une évaluation économique qui reste très insuffisante. Le plan de programmation de l'emploi et des compétences prévu par la loi (article 182) fait également défaut.

Il est indispensable de compléter rapidement la PPE par des évaluations économiques et sociales solides et la prise en compte des perspectives internationales. C'est à ces conditions que les choix politiques pourront être faits dans un cadre de transparence et de réalisme économique qui, seuls, garantiront la réussite de la transition énergétique nécessaire à notre pays.

Comme le MEDEF l'a indiqué lors de la réunion du Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) du 13 juillet, il attend désormais que ces composantes essentielles de la PPE soient fournies dans les plus brefs délais.